



AVIS PUBLIC

## Appel d'offres 2018-06 PUB Gainage structural d'aqueduc sur le boulevard Don-Quichotte

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

La Ville de L'Île-Perrot demande des soumissions pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc (250 mm Ø fonte) par gainage structural sur le boulevard Don-Quichotte, entre l'autoroute du Souvenir et le Grand Boulevard (± 370 m).

Le soumissionnaire doit se procurer le document d'appel d'offres directement du Système électronique d'appels d'offres (SEAO), à compter du **25 mai 2018**, en communiquant avec un représentant par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être reçue, toute soumission doit être déposée, sous pli cacheté, à l'hôtel de ville, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1, **avant 10 h le 12 juin 2018**. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure limite. Aucune soumission remise par courriel ou par télécopieur ne sera acceptée.

Le soumissionnaire doit avoir un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la ville de L'Île-Perrot selon les conditions de l'appel d'offres. Toute soumission doit être produite et soumise sur le formulaire de soumission fourni à cette fin et être conforme aux conditions stipulées dans la présente demande de soumission et au devis l'accompagnant.

Le soumissionnaire doit remettre avec sa soumission une **garantie de soumission équivalente à dix pour cent (10 %) du prix soumis** sous forme d'un chèque visé ou d'une traite bancaire, tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire, payable à l'ordre de la Ville de L'Île-Perrot, ou d'une lettre de garantie bancaire irrévocable ou d'un cautionnement.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le soumissionnaire.

Donné à L'Île-Perrot, ce 23 mai 2018.

(Signé) André Morin

André Morin

Directeur général et assistant-greffier